



COMMUNIQUE DE PRESSE

MIES, 26/03/2013

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ISABELLE LARIVIÈRE
ATTACHE DE PRESSE
isabelle.lariviere@fim.ch
TEL +41 22 950 95 68

Championnat du Monde FIM Superbike & Supersport et de la Coupe FIM Superstock 1000 cc

Changements aux règlements 2013

La Commission Superbike, composée de MM Javier Alonso (Directeur Executif WSBK), Ignacio Verneda (FIM Directeur Executif, Sport), Takanao Tsubouchi (Représentant MSMA) et Giulio Bardi (Représentant des équipes) s'est réunie au siège de la FIM, le 13 mars dernier. Celle-ci a décidé de façon unanime de modifier les règlements 2013 du Championnat du Monde FIM Superbike & Supersport et de la Coupe Superstock 1000 cc comme exposé ci-dessous :

Des représentants de Dorna WSBK Organization et de la FIM ont également pris part à cette réunion (MM. Daniel Carrera, Gregorio Lavilla, Rezsö Bulcsu, et Paul Duparc).

Application immédiate

Règlements Sportifs

1.19 Procédure de départ

(...)

- 14) Le feu rouge sera allumé durant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra, donnant le départ de la course.

Un safety car doit suivre les machines durant tout le premier tour.
Le safety car doit dépasser les coureurs lents.

Si l'installation des feux rouges est alimentée par du courant normal (électricité), elle doit également être connectée à un jeu de batteries de voiture ou à un U.P.S. (système d'énergie continue), afin d'alimenter l'installation des feux de départ s'il y a une panne de courant au moment du départ.

Tout coureur qui anticipe le départ **ou qui se place délibérément hors de sa place attribuée sur la grille** sera prié de respecter une procédure de passage par la voie des stands décrite à l'article 1.20.

Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motorcycle alors que les feux rouges sont allumés. C'est la Direction de Course qui décidera si une pénalité sera infligée et qui doit faire en sorte que l'Equipe soit avertie d'une telle pénalité avant la fin du quatrième tour.

(...)

Raison : Précision.



1.23 ARRETS AU STAND

Les coureurs peuvent entrer dans les stands pendant la course.
Le ravitaillement est strictement interdit. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par une disqualification.

La procédure suivante s'appliquera pour la classe Superbike uniquement :

- Les coureurs qui souhaitent changer de pneu(s) ~~ou effectuer des réglages~~ dans la voie de sécurité doivent s'arrêter devant leur stand, éteindre leur moteur et descendre de leur machine. ~~Seuls 3 mécaniciens clairement identifiés par un brassard officiel sont autorisés à toucher la machine et à travailler dessus durant l'arrêt au stand. Ces 3 mécaniciens ne peuvent recevoir d'aide extérieure dans la voie de sécurité (telle que réceptionner des outils depuis le stand, etc.). Le coureur peut cependant les aider s'il souhaite le faire.~~
- L'usage d'outils mécanisés (électriques ou pneumatiques) est autorisé à concurrence de deux (2) outils utilisés simultanément.
- Les béquilles ou élévateurs doivent être utilisés de façon manuelle (et ne peuvent être mécanisés).
- L'usage d'un démarreur auxiliaire et/ou d'un démarreur externe est autorisé pour redémarrer la machine.
- Un commissaire surveillera l'opération et reportera toute infraction à cette règle qui sera sanctionnée par la Direction de Course par une pénalité de passage par la voie des stands.
- Le temps d'intervention minimum pour un arrêt au stand pour changement de pneu est fixé à 30 secondes plus le temps nécessaire pour traverser la voie des stands depuis l'entrée à la sortie (set time). Cette intervention sera enregistrée par la société officielle en charge du chronométrage. Tout coureur dont la période d'arrêt est inférieure au «set time» sera pénalisé par la Direction de Course par un «passage par la voie des stands».
- Durant l'arrêt au stand des réglages sur la machines sont autorisés.
- Un arrêt au stand sans changement de pneu n'est pas soumis à cette règle.

Raison: Précision.

1.24.1 Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations

(...)

- Drapeau blanc

Agité à tous les postes de commissaire aux drapeaux ~~pendant la course~~, ce drapeau indique qu'il pleut à certains endroits du circuit.

Seule la Direction de Course peut prendre cette décision.

(...)

Raison : Utilisation de ce drapeau à tout moment de la manifestation et pour toutes les classes.



1.24.2 Drapeaux transmettant des informations et des instructions

- Drapeau jaune

L'équipe n'est plus préalablement avisée par une notification écrite avant l'application de la sanction d'un 'ride through' (passage par la voie des stands).

1.27 Interruption d'une course (Drapeaux rouges)

La procédure est révisée. Celle utilisée en GP (avec la règle des 5 minutes) est reprise :

- 1.27.1 Si le Directeur de l'Epreuve décide d'interrompre une course, des drapeaux rouges seront présentés à la ligne d'arrivée et à tous les postes de commissaires et il allumera les feux rouges le long du circuit. Les coureurs doivent immédiatement ralentir et retourner au couloir des stands.

Les résultats seront ceux du dernier moment où le coureur de tête et tous les autres coureurs sur le même tour que le coureur de tête ont effectué un tour complet sans que le drapeau rouge ait été présenté.

Exception : Si la course est interrompue après le drapeau à damiers, la procédure suivante sera suivie :

- 1) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damier a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.
- 2) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damier n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.
- 3) Le classement complet sera établi en combinant les 2 classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps.

Au moment où le drapeau rouge est présenté, les coureurs qui ne participent plus activement à la course ne seront pas classés.

Dans les 5 minutes qui suivent la présentation du drapeau rouge, les coureurs qui ne rentrent pas dans la voie des stands au guidon ou poussant leur machine, ne seront pas classés.

(...Le reste de cet article demeure inchangé...)



Règlements Techniques

2.6.10.2 Fourches avant

Les fourches (axes, fourreaux, bras, couronne supérieure et inférieure, etc.) doivent rester telles qu'originellement produites par le constructeur pour le motorcycle homologué.

Les parties internes d'origine des fourches homologuées peuvent être modifiées ou changées.

Aucun système de suspension de rechange ou prototype contrôlé par électronique ne peut être utilisé, à moins qu'une telle suspension ne soit déjà présente sur le modèle de production du motorcycle homologué, et elle doit rester totalement standard (toutes les parties mécaniques ou électroniques doivent rester telles qu'homologuées **(à l'exception des rondelles et des ressorts)**).

Le système électronique d'origine doit fonctionner convenablement en cas de faille électrique/électronique.

Des kits d'amortissement ou clapets provenant du service après-vente peuvent être installés.

Les ressorts de fourche peuvent être modifiés ou remplacés.

Les bouchons de l'extrémité de la fourche peuvent être modifiés ou remplacés pour permettre un ajustement extérieur.

Les cache-poussières peuvent être modifiés, changés ou retirés à condition que la fourche reste entièrement protégée.

La finition de surface originale des tubes de fourches (fourreaux, tubes de fourche) peut être changée. Des traitements de surface additionnels sont autorisés.

Les tés de fourche, platine(s) supérieure(s) et inférieure(s), ainsi que tout pontet de liaison doivent rester tels qu'originellement produits par le constructeur sur la machine homologuée.

Un amortisseur de direction peut être ajouté ou remplacé par un amortisseur accessoire.

L'amortisseur de direction ne peut pas agir comme dispositif limitant l'angle de braquage.

Raison: Précision.



2.6.10.4 Amortisseur(s) arrière(s)

Le ou les amortisseur(s) arrière peut (peuvent) être modifié(s) ou remplacé(s) mais les fixations originelles au cadre et au bras de suspension arrière (bras oscillant) doivent être tels qu'homologués.

Le ou les ressort(s) de la suspension arrière peuvent être changés.

Aucun système de suspension de rechange ou prototype contrôlé par électronique ne peut être utilisé, à moins qu'une telle suspension soit déjà présente sur le modèle de production du motorcycle homologué, et il doit rester totalement standard (toutes les parties mécaniques ou électroniques doivent rester telles qu'homologuées (à l'exception des rondelles et des ressorts)).

Le système original de suspension doit fonctionner de manière sûre dans le cas d'une défaillance électronique.

Le(s) ressort(s) d'amortisseur(s) peut(vent) être modifié(s) ou remplacé(s).

La timonerie de la suspension arrière doit rester telle qu'originellement produite par le constructeur pour le motorcycle homologué.

Raison: Précision.

A propos de la FIM (www.fim-live.com)

La Fédération Internationale de Motocyclisme fondée en 1904, est l'organisme dirigeant du sport motocycliste et le défenseur du motocyclisme au niveau mondial. La FIM est une association indépendante rassemblant 108 Fédérations Nationales dans le monde entier. Elle est reconnue comme la seule autorité compétente en sport motocycliste par le Comité International Olympique (CIO). Parmi les 50 Championnats du Monde FIM, les principales manifestations sont le MotoGP, le Superbike, l'Endurance, le Motocross, le Supercross, le Trial, l'Enduro, les Rallyes Tout terrain et le Speedway. Par ailleurs, la FIM est aussi active et impliquée dans les domaines suivants: affaires publiques, sécurité routière, mototourisme et défense de l'environnement. La FIM fut la première fédération sportive internationale à imposer un code de l'environnement en 1994.